

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	36 fr.
Six mois	18
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annouces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFITE & Co.,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 AVRIL 1881.

CAMPAGNE DE TUNISIE.

On lit dans le *Gaulois*, feuille opportuniste non suspecte :

Tous les journaux s'efforcent à chercher la cause du mouvement des Kroumirs, et dans ce moment ils sont généralement tombés d'accord pour l'attribuer à des excitations venant de l'Italie. Il peut bien y avoir quelque chose de cela, mais ce n'est certes pas le fond même de l'affaire. Actuellement, il existe un mouvement religieux très-fort qui part de la Tripolitaine et est dirigé par le marabout Sidi-Maussi. C'est notre ennemi acharné, et je crois que c'est lui qui a fait assassiner Flatters. Selon moi, les Italiens peuvent bien avoir soufflé le feu, mais le fond des choses c'est un acte de la guerre déjà si ancienne de l'islamisme contre la chrétienté.

Si les Kroumirs ne sont pas vite écrasés, nous aurons affaire à toute la Tunisie et à toute la Tripolitaine.

Londres, 25 avril.

Par suite des demandes urgentes de ses nationaux à Tunis, le cabinet de Londres, jugeant que les biens et les personnes des Européens dans la Tunisie sont menacés, vient de déclarer officiellement à M. Challemel-Lacour qu'une flotte anglaise à laquelle se joindront les escadres de l'Italie, de l'Espagne et de l'Allemagne ira s'emboîser en vue du port de la Goulette. Chacun de ces gouvernements a fait la même notification à la France. Cette mesure est prise, disent ces puissances, pour protéger plus efficacement les Français établis en Tunisie et plus dangereusement menacés que les autres Européens par les sectaires de Mustapha.

Le Bey et son ministre ont déjà pris toutes les mesures nécessaires pour assurer leur fuite dans la régence de Tripoli.

La colonne du général Legerot est entrée en Tunisie. Elle est campée sur l'Oued-Mellegue, à mi-chemin entre la frontière et Kef. Elle n'a rencontré, jusqu'à présent, aucune résistance. Des pluies torrentielles rendent le terrain glissant.

La mer est grosse depuis deux jours, ce qui empêche de débarquer à Tabarka.

Les excitations d'un marabout ont produit de l'agitation dans la région de Géryville, dans la province d'Oran. Un officier, envoyé en reconnaissance avec quatre spahis, aurait été tué. Le télégraphe est coupé entre Géryville et Frendah ; des précautions sont prises ; toutes les troupes inutiles du littoral sont reportées dans les garnisons intérieures.

Alger, 25 avril.

La nouvelle de l'assassinat d'un officier français, commandant d'un bureau arabe, est confirmée. L'agression dont cet officier a été victime a eu lieu aux environs d'Ain-Sfisita ; elle est due aux Ouled-Sidi-Cheiks et peut être considérée comme la conséquence du massacre de la mission Flatters.

Une colonne mobile, composée d'infanterie et de cavalerie, est en marche de Saïda sur Géryville, et d'autres colonnes sont prêtes à se porter sur les frontières du Tell de la province d'Oran.

Une dépêche reçue au ministère de la marine annonce qu'avant-hier, après midi, la situation à Tabarka était la même. Mer très-grosse et gros temps.

L'apparition de nos vaisseaux devant Tabarka a eu pour résultat immédiat de jeter dans l'île et sur le littoral voisin un grand nombre de combattants.

Jusqu'au moment où elle aura été dispersée par nos troupes de débarquement, cette force n'en reste pas moins immobilisée.

On mande de Tunis, 24 avril : Le gouvernement du Bey prend des mesures sérieuses pour éviter un conflit ; les patrouilles nocturnes sont plus nombreuses ; tout Arabe

trouvé dans les rues après neuf heures du soir est arrêté ; il est interdit de sortir avec des armes.

Des avis d'Alger considèrent comme possibles quelques faits de fanatisme isolés, mais aucun mouvement sérieux n'est à craindre en Algérie. (Agence Havas.)

La Patrie a reçu la dépêche suivante :

On dit toutes sortes de choses, relativement au refus du général Osmond de prendre le commandement en chef du corps d'armée chargé d'opérer en Tunisie. Je ne mentionne ces bruits qu'à titre de racontars. Il aurait, dit-on, refusé d'exécuter un plan opportuniste venu de Paris-Bourbon. Mais d'autres assurent que, dans l'état de fermentation où se trouve l'Algérie, l'honorable commandant du 49^e corps a voulu rester à Alger pour être prêt à tout événement.

Enfin, une dernière version nous montre M. Albert Grévy jaloux du rôle prépondérant qui serait affecté au commandant du 49^e corps. M. Albert Grévy, pris de velléité belliqueuse, se serait mis à prendre des leçons d'équitation et ne désespérerait pas de rejoindre le corps expéditionnaire avant l'entrée de celui-ci à Tunis. Il aurait dit ce mot grand comme le monde : Cicéron commandait bien les légions romaines !

Nos troupes, malgré le sirocco et malgré les difficultés inhérentes aux concentrations, sont en bon état. Le petit fantassin français est toujours le même, prêt à aller partout, pourvu qu'il y ait un peu de gloire à acquérir.

Départ de troupes.

Marseille, 24 avril, soir.

Le paquebot *Immaculée-Conception*, de la Compagnie transatlantique, embarque en ce moment un bataillon du 126^e régiment de ligne, venant de Foix ; un bataillon du 9^e régiment de ligne, venant d'Agen, à destination de Philippeville ; un bataillon du 100^e de ligne venant de Narbonne, à destination de Bône : soit mille hommes, neuf chevaux,

plus trois batteries du 52^e régiment d'artillerie.

Ce paquebot partira vers huit heures. Le maire de Marseille, M. Rouvier, député, et M. Besson, conseiller général, assistent à l'embarquement.

LA MISSION FLATTERS.

Les émissaires envoyés des points extrêmes de l'Algérie, de la Tunisie et de la Tripolitaine pour recueillir des nouvelles de la mission Flatters, commencent à rentrer, notamment ceux qui avaient été dépêchés de la province d'Oran à Golca et à Goufrara.

Les renseignements qu'ils rapportent confirment absolument le récit des quatre indigènes arrivés à Ouargla.

La nouvelle venue de Goufrara que plusieurs Européens ayant appartenu à la mission étaient prisonniers des Ouled-Sidi-Cheiks, n'est malheureusement pas confirmée.

Alger, 23 avril, soir.

Un courrier spécial du khalifat d'Ouargla apporte la triste nouvelle suivante :

Les 400 maharas (chameaux de course) que le khalifat avait envoyés au secours du détachement Pobéguin rentrent. La caravane, arrivée trop tard, put recueillir seulement douze hommes exténués de fatigue et de faim.

Le maréchal des logis Pobéguin et quinze hommes étaient morts de faim dans l'intervalle du voyage d'exploration de la caravane, et après d'atroces souffrances.

Quatre tirailleurs indigènes étant nouvellement rentrés à Ouargla, le total des débris de la mission sauvée est de vingt hommes.

Chronique générale.

On commence à se préoccuper assez sérieusement, au Palais-Bourbon, de la tournure que prennent les affaires de l'Algérie. Il est en effet certain aujourd'hui que, dès la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'OUBLIEUSE

(Suite.)

Dans son for intérieur, l'ex-commandant trouvait ce raisonnement fort élastique ; sa conscience d'honnête homme ne comprenait rien à cette caustique féminine ; pour lui, Michel avait été agréé comme prétendant à la main de Georgine ; on ne pouvait donc se soustraire à la promesse faite.

— Alors, sacrifie ta fille à tes scrupules exagérés, s'écria, furieuse, M^{me} Auberty.

— Mais il n'y a aucun sacrifice à faire ; Michel n'est pas indifférent, j'aime à le croire, à Georgine.

— Vous avez raison, mon père, dit en soupirant la jeune fille, M. Desvignes est un noble cœur, je l'aime, et si vous me laissez la maîtresse de choisir, je lui donnerai la préférence sur M. de la Charnie, que j'estime profondément, pour lequel j'ai la reconnaissance la plus vive, mais à qui je ne saurais promettre mon amour, puisque je l'ai donné à un autre.

— Très-bien ; mais si tu ne connaissais pas Michel, demanda la femme de l'ex-commandant, hésiterais-tu à promettre ta main à M. de la Charnie ?

— Je serai fière d'être sa femme.

Un éclair de satisfaction illumina le visage de M^{me} Auberty :

— J'ai gagné la partie, pensa-t-elle, encore un effort, et la victoire me restera.

Restée seule avec sa fille, l'orgueilleuse mère reprit le thème inachevé, et, à force de prières, de séductions, de menaces même, elle arracha enfin à Georgine cette acceptation, si ardemment souhaitée, en faveur de M. de la Charnie. Faut-il en conclure que M^{me} Auberty fût une mauvaise mère ? Non, mais elle était ambitieuse, et quand l'ambition a envahi le cœur de la femme, la voix de la raison devient impuissante à se faire écouter.

Informé du fait, l'ex-commandant hasarda quelques questions :

— Georgine consent-elle librement, sans pression d'aucune sorte ?

— Mais oui.

— Elle renonce à Michel ?

— Ta fille est la raison même ; je n'ai eu qu'à lui faire toucher du doigt une situation et l'autre, et elle a compris de quel côté se trouvaient tous les avantages. — Voyons, poursuivit M^{me} Auberty en passant ses bras autour du cou de son mari, toi, un ancien soldat, un officier supérieur, n'éprouves-tu pas plus de plaisir à confier le sort de ta fille à un vaillant capitaine, à un de tes frères d'armes, qu'à un laboureur ? Rappelle-toi donc que Georgine n'a point été accoutumée aux rudes travaux

des champs ; l'éducation que tu lui as fait donner lui ouvre naturellement d'autres horizons. Avec Michel, c'est la béate contemplation de la nature, — quand elle est belle, — et l'ennui presque perpétuel, quelle qu'elle soit. Tu as conservé d'excellentes relations dans l'armée ; ta fille épousant M. de la Charnie, tu revois tous les anciens camarades, aujourd'hui puissants ; tu parles de ton genre ; tu te tiens au courant des promotions et, par ton intervention, le capitaine de la Charnie, d'ici à deux ans, devient commandant ; plus tard, lieutenant-colonel ; colonel, même...

— Oh ! serpent, murmura M. Auberty à moitié vaincu, comme tu sais enlacer dans tes anneaux la victime que les circonstances jettent sous tes pas ! Eh bien ! soit, poursuivit-il, je consens à tout ; mais réponds aux questions suivantes : — Comment reprendre la parole donnée au fermier des Cou-driers ?

— Qui t'y oblige, puisque, je te le répète, Michel croit Georgine ensevelie sous les neiges du Mont-Pinçon ?

— Le bruit de sa résurrection arrivera jusqu'à lui.

— Assurément, si le mariage se fait aux Rosiers, ou même ici ; mais je compte bien qu'il aura lieu partout excepté là. — M. de la Charnie habite-t-il Lyon ? Son régiment tient-il garnison à Nancy ? Parlons pour Nancy.

— Et notre propriété normande ? — En vérité, mon ami, tu n'as plus ta tête ; notre propriété ? loue-la ; fais mieux : mets-la en vente. Va à Caen, à Vire, à Condé, trouver le premier notaire venu et, dans trois mois, tu en toucheras le prix...

— Tu as réponse à tout.

— Il le faut bien, puisque tu ne songes à rien.

— Ainsi, Georgine, c'est bien décidé, dit M. Auberty à sa fille, tu acceptes M. de la Charnie pour époux ?

— Oui, mon père, répondit la jeune fille assise dans son fauteuil et sans même ouvrir les yeux, qu'elle tenait fermés depuis le commencement de cet entretien.

L'ex-commandant s'appuya sur le dos d'un fauteuil pour ne pas laisser voir qu'il chancelait et était prêt à tomber. Cette volte-face de sa fille, et cela à quelques heures de distance, le bouleversait complètement. Mais qui analysera jamais le cœur de la femme, si impressionnable et par cela si mobile ? Qui dira jamais jusqu'où peut la conduire son inconstance, qu'elle subit sans même s'en rendre un compte bien exact ?

O femme ! ô oublieuse !

— La cause de Michel est perdue, se dit M. Auberty.

Et, comme ces capitaines de navire qui ne craignent pas de jeter par-dessus bord la cargaison

reprise des travaux parlementaires, une demande d'interpellation sera présentée sur l'agitation à laquelle la population arabe serait en proie et sur la responsabilité qui, de ce chef, incomberait au gouverneur général.

On s'étonne avec raison qu'une situation aussi critique que celle révélée par les derniers événements ait pu se produire, sans que les pouvoirs publics en aient été avisés au préalable par l'autorité préposée à la sécurité de notre possession algérienne.

D'après la petite *Correspondance républicaine*, le gouvernement français est toujours très-indécis à cause de l'attitude des puissances et surtout de l'Angleterre. L'Italie agit énergiquement pour obtenir le protectorat diplomatique des trois empereurs.

Il paraît bien, quoiqu'on n'en ait pas parlé depuis quelque temps, que le gouvernement russe est résolu à provoquer une conférence internationale pour limiter le droit d'asile.

Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans la *Correspondance politique de Vienne* :

« La circulaire russe du 12 avril, qui concerne les mesures à prendre contre les tendances anarchiques, se base sur les nombreuses manifestations qui se sont produites lors de l'attentat du 13 mars et qui démontrent la nécessité de combattre le danger social, danger qui ne menace pas seulement la Russie.

« La circulaire invite donc les gouvernements à chercher, dans une délibération commune, des mesures pratiques. En proposant une conférence, la Russie désire trouver, de concert avec les puissances, les moyens d'enrayer le mal sans toucher au droit souverain des Etats relativement à leur propre législation. La circulaire ne contient pas de proposition concernant l'époque de la conférence et le lieu où elle sera tenue. »

D'après le résumé de cette circulaire, la demande de la Russie serait assez modérée. Le gouvernement de Saint-Petersbourg n'entend pas toucher au « droit souverain des Etats pour leur propre législation. » Il ne réclame probablement que certaines modifications aux traités d'extradition déjà en vigueur pour toute l'Europe.

Il se passe à Lyon quelque chose d'étrange, qui vient de motiver un échange de dépêches entre le préfet du Rhône et le ministre de l'intérieur.

Une véritable invasion d'Italiens, venant de toute la région, se manifeste depuis huit jours à Lyon. On en porte le nombre à plus de dix mille. Cette concentration d'étrangers paraît insolite et a subitement éveillé l'attention du gouvernement. M. Andrieux a avancé son départ pour Lyon de quarante-huit heures, afin de juger par lui-même de la situation.

pour se voir le vaisseau, il en arriva à promettre tout ce qu'on voulait.

Nous avons dit, plus haut, comment il s'était acquitté de sa mission auprès de M. de la Charnie.

Georgine, seule avec ses souvenirs, voyant se dresser devant elle la situation que les événements lui avaient faite, eut peur et fut tentée de regretter sa tombe glacée, à laquelle le capitaine de la Charnie l'avait arrachée. Une grande reconnaissance la liait à cet homme; je dirais plus, un réel sentiment de sympathie l'attirait vers lui; cependant elle aimait Michel comme on aime l'homme dont on consent à partager les bons et les mauvais jours, et duquel on jure à Dieu de respecter le nom.

A l'heure présente, ce n'était plus l'amoureux plein de tendresse qu'elle entrevoyait, mais le vengeur lui demandant compte de sa trahison.

Bossuet, qui, lui aussi, vint un jour parcourir, comme abbé du Plessis-Grimalt, ces contrées du Calvados, au milieu desquelles se déroule le drame si émouvant que nous nous sommes donné pour mission de raconter, Bossuet, dis-je, s'est écrié avec raison : « L'homme a au milieu du cœur un tribunal où il commence par se juger soi-même; » l'homme, oui; mais la femme ?... ajouta après lui un philosophe de l'école pessimiste.

N'en déplaise à ce dernier, la femme, comme l'homme, sait porter un jugement sur elle-même, et celui de M^{lle} Auberty fut des plus sévères. Un

ORDRE, CONTRE-ORDRE, DÉSORDRE.

Le *Napoleon* apprend de bonne source un fait qui constate le désordre qui préside à la conduite des affaires en Algérie :

« Sur un ordre télégraphique du ministre de la marine, le cuirassé *la Surveillante*, commandant Lacombe, embarqué à Bône 400 hommes pour les transporter à la petite île de Tabarka, sur le territoire tunisien, et en prendre possession, à la suite de coups de fusil, dit-on, tirés sur la canonnière *l'Hyène*.

« Le commandant Lacombe, arrivé devant Tabarka, trouve l'île occupée par les troupes tunisiennes. Il s'abouche avec leur chef, et, à la suite de nous ne savons quelles explications qui paraissent plausibles au capitaine de vaisseau français, il ne débarque pas ses troupes et les ramène à Bône.

« Le chef tunisien avait probablement fait des excuses, puni les coupables; bref, il avait obtenu que les troupes françaises ne débarquassent pas.

« De retour à Bône, le commandant de la *Surveillante* télégraphie au ministre qui, non satisfait de ses explications, lui donne l'ordre de retourner à Tabarka et d'opérer le débarquement.

« Mais, dans l'intervalle, les 400 fantassins, remis à terre à Bône, avaient été repris par le commandant des troupes et expédiés au camp. Nouveau télégramme du commandant Lacombe, pour dire qu'il a perdu ses soldats et n'a plus de troupes de débarquement. Nouvel ordre du ministre à la *Surveillante* de partir sans troupes pour Tabarka.

« Que va y faire le pauvre capitaine de vaisseau réduit, pour toutes forces d'occupation, à sa compagnie de marins fusiliers d'une centaine d'hommes, qu'il ne peut abandonner sans désorganiser son navire ?

« Nous attendons la fin de cet imbroglio. Heureusement que pas une goutte de sang n'a été versée, et que tout se borne à un nouveau témoignage du désordre qui règne dans notre gouvernement. »

Cela nous rappelle la statue élevée à un souverain étranger, sur laquelle un nouveau plaçant avait écrit à droite : *Ordre*; à gauche : *Contre-Ordre*; et sur le front : *Désordre*.

Pendant que l'Algérie est en proie à une agitation si ardente, savez-vous quelle est la préoccupation de l'administration civile à Alger ?

C'est de savoir si toutes les prisons de l'Algérie sont pourvues d'un buste de la République.

La République représentant la liberté, il semble tout naturel et logique à Grévy junior qu'elle soit mise en prison.

Le conseil municipal de Marseille a refusé le legs que lui avait laissé M^{me} Thiers.

point lui parut atténuer sa faute, ce fut de penser qu'elle se sacrifiait pour sa famille qui, par le fait, désirait qu'elle épousât le capitaine, et que le pauvre Michel l'oublierait promptement.

Les choses se passèrent comme l'avait prévu M^{me} Auberty. Quinze jours plus tard, la maison du docteur Dumont, devenu l'ami de la famille, avait repris son aspect accoutumé.

Le capitaine de la Charnie, dont le congé venait d'expirer, avait regagné sa garnison; Georgine et ses parents s'installaient dans le quartier de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris.

Deux mois s'étaient à peine écoulés que le mariage avait lieu.

Comme le bonheur ne vient jamais seul, la veille même de la noce, le notaire de Caen, chargé de la vente des Rosiers, écrivait que la propriété était vendue 70,000 fr. à un riche Anglais aussi millionnaire qu'original, celui-ci ayant mis pour condition de payer la propriété avec 70,000 pièces de 1 fr., ce qui avait eu lieu séance tenante.

Pour la famille Auberty, tout était donc pour le mieux; Michel allait tomber dans un oubli profond... jusqu'au moment où il plairait à la Providence de le ramener sur la scène et de lui faire jouer un des principaux rôles de ce drame plein de péripéties et dont nul, je l'affirme, n'a prévu le dénouement.

Nous avons maintenant les premiers actes; il

Le *Figaro* rend hommage au courage de l'une des victimes des Touaregs, M. Étienne Dennery, maréchal-des-logis au 3^e chasseurs.

« C'était un jeune homme de vingt-deux ans, engagé volontaire, et qui était parvenu, par son zèle et son ardeur, au grade de maréchal-des-logis. Dennery, comme on l'a lu avec épouvante, a péri le dernier, en se défendant à coups de revolver. Quand il eut tiré son dernier coup, il fut massacré. Où est son cadavre, à l'heure qu'il est ? Dieu seul le sait.

« Ce fils, sur lequel la mère avait concentré tout son espoir, et qu'elle avait élevé avec tout son amour et tous ses soins, s'était engagé à l'âge de dix-sept ans. Il était parti pour l'Afrique. Le colonel Flatters l'avait pris en affection, et reconnaissant son intelligence et son dévouement, il l'avait emmené avec lui et lui avait accordé toute sa confiance. Plein de joie, il entretenait sa mère des progrès qu'il faisait tous les jours et de l'eslime que lui accordaient ses chefs. Il y a deux mois, la mère reçut une dernière lettre de son fils : « Me voici dans le désert, disait-il, tu resteras quelque temps sans recevoir de mes nouvelles; mais rassure-toi, je ne cours aucun danger. Avant quinze jours, je serai revenu. » La mère reçut la lettre, et quoique au fond elle fut inquiète, préoccupée, elle mit sa confiance en Dieu et espéra. Son espoir, hélas ! ne fut que de quelque durée. »

COMPAGNIE DES CHARENTES.

Comme nous l'avons annoncé, la Compagnie des Charentes a été déclarée en faillite par jugement du tribunal de la Seine, en date du 11 avril.

Cette déclaration de faillite était inévitable, les liquidateurs de la Compagnie ne disposant pas de ressources suffisantes pour satisfaire aux paiements de Bons.

Du reste, la situation n'est pas changée. Que ce soit un liquidateur ou un syndic qui distribue au prorata les sommes en caisse, le résultat est exactement le même. Il n'y a pour les créanciers aucun dommage.

Rappelons succinctement les faits qui ont précédé et provoqué la déclaration de faillite.

Le réseau des Charentes a été racheté par l'Etat, sur la demande de la Compagnie, après l'échec de ses négociations avec la Compagnie d'Orléans.

L'Etat s'est engagé à payer un prix équivalent probablement, mais insuffisant cependant pour rembourser les obligations et les bons à leur prix nominal, c'est-à-dire au prix fixé pour le remboursement par tirage au sort.

Le liquidateur proposait d'admettre les obligations au passif à leur prix d'émission augmenté du montant des coupons échus, des intérêts courus depuis la suspension de paiement, enfin d'une somme représentant la valeur actuelle de la prime de remboursement. De même pour les bons.

Divers porteurs de bons et d'obligations répondirent ces propositions, réclamant le prix nominal.

Le tribunal de commerce de la Seine avait admis la prétention des liquidateurs. Mais sur appel des jugements, la cour, statuant à nouveau, n'adoptait ni l'un ni l'autre des deux systèmes. Jugant que la Compagnie avait pris un engagement de faire, engagement dont la réalisation était devenue impossible par suite du rachat sollicité par elle, la cour condamnait les liquidateurs à rembourser les obligations et les bons à un prix moyen d'émission, plus des dommages et intérêts par elle fixés, enfin les intérêts arriérés.

me reste à présenter les derniers au lecteur, tels que me les a fait connaître, il y a un mois à peine, mon ami Léon Fauvel.

(A suivre.) SOPHRONYME LOUDIER.

Maximes et Pensées.

Il y a deux choses auxquelles il faut se faire, sous peine de trouver la vie insupportable : ce sont les injures du temps et les injustices des hommes.

Ne parlez jamais de vous aux autres, ni en bien, parce qu'ils ne vous croiront pas; ni en mal, parce qu'ils en croient déjà plus que vous ne voulez.

Pour se tromper, il ne faut qu'être homme; mais pour s'obstiner dans son erreur, il faut être fou.

La calomnie est comme la guêpe qui vous importune, et contre laquelle il ne faut faire aucun mouvement, à moins qu'on ne soit sûr de la tuer; sans quoi, elle revient à la charge, plus furieuse que jamais.

La sagesse est située sur un lieu fort élevé; mais le chemin n'en est pas aussi impraticable qu'on se l'imagine. Il s'aplanit à mesure qu'on avance.

De l'emporté détourne-toi un moment; du sournois, toute la vie.

Par suite de cet arrêt, le prix d'admission des obligations est fixé comme suit pour les bons et les obligations :

OBLIGATIONS	
Prix moyen d'émission	Fr. 270
Primes de remboursement	24
Intérêts arriérés	51
Total	Fr. 345

BONS	
Prix moyen d'émission	Fr. 220
Primes de remboursement	24
Intérêts arriérés	10
Total	Fr. 254

En déduisant les acomptes distribués sur les obligations, les liquidateurs se trouvaient en présence de sommes à payer sans avoir des fonds suffisants pour exécuter les arrêts de la cour.

La faillite était la conséquence forcée de cette impuissance. Pour l'éviter, il eût fallu la renonciation unanime des créanciers à l'exercice de leurs droits. C'est été alors un arrangement particulier.

Mais les obligataires et les porteurs de bons exigeant l'exécution des condamnations prononcées à leur profit, les liquidateurs ne pouvaient conserver leur mandat, n'ayant pas la possibilité de satisfaire aux réclamations qui leur étaient adressées, sans faire préjudice à d'autres créanciers et sans engager leur responsabilité personnelle. La faillite seule pouvait suspendre l'exécution des arrêts de la cour.

Etranger.

GRÈCE. — Le sort en serait-il donc jeté ! Le différend turco-grec doit-il aboutir à la guerre, malgré tous les efforts de la diplomatie pour conjurer ce résultat ?

Un ministre grec a pris soin d'avertir les ambassadeurs qu'ils se sont trompés en interprétant dans un sens aussi favorable sa réponse à leur note collective.

Il serait acquis maintenant que la Grèce ne veut rien entendre, et qu'elle veut imposer ses exigences à toute l'Europe.

Nous l'exagérons rien, car l'outrecuidance athénienne passe toutes les bornes. Non-seulement le cabinet hellénique ne déclare pas qu'il accepte le tracé de frontières, mais il se plaint qu'on n'ait rien répondu aux questions posées dans sa dernière note. Il ne veut même point comprendre qu'on n'avait pas à répondre à des questions qui ne le regardaient en rien, et que l'Europe n'avait pas à lui faire connaître ce qu'elle comptait faire pour les populations laissées à la Turquie.

Au point où en sont les choses, un arrangement devient bien difficile, pour ne pas dire impossible.

— La question de l'Épire prend tout à coup des proportions très-graves. Les Albanais, surexcités par des agents italiens, reçoivent des munitions et des armes de l'Italie qui ne pousse les hommes de Pisrendé à la révolte que pour arriver ultérieurement à la formation d'une autonomie albanaise et d'une autonomie épirote. De son côté, le Porte se croit assez puissante pour chasser les Albanais et pénétrer jusqu'à Athènes. Jamais la guerre turco-grecque n'a paru plus menaçante qu'aujourd'hui. Depuis la mort de lord Beaconsfield, les Hellènes réclament impérieusement l'Épire.

ANGLETERRE. — Les nouvelles de l'Écosse sont mauvaises. Les fermiers écossais forment une ligue agraire contre les grands propriétaires.

— Encore un théâtre incendié, en Angleterre, cette fois, à Ramsgate.

Dans la nuit de jeudi, vers trois heures du matin, des passants aperçurent des flammes qui s'échappaient du Vaudeville-Théâtre. Peu de temps après, il ne restait plus de l'édifice que les quatre murs.

Il n'y a pas eu de victimes.

AUTRICHE. — Le baron de Haymerlé a interdit les importations de jambons de la Roumanie par suite de la nouvelle maladie porcine qui vient d'éclater en Autriche.

RUSSIE. — On télégraphie de Saint-Petersbourg à la *Gazette de Cologne* :

« La condamnée Jessi Hefmann était persuadée que l'on gracierait au moins Sophie Perowskaia. Lorsqu'on lui a montré les journaux contenant les détails de l'exécution, elle s'est évanouie.

« On lui a donné à entendre qu'elle pourrait échapper au supplice en faisant des aveux complets.

« On dit qu'elle a alors demandé qu'on lui laissât le temps de réfléchir et qu'elle a fait plus tard des révélations importantes.

On a arrêté, dans le logement d'Isaïeff, le nommé Poldbesky, étudiant de l'université de Saint-Petersbourg, le même qui a provoqué le scandale survenu dernièrement à cette université et qui a donné à cette occasion un coup de canif au ministre Sabouroff.

REVUE FINANCIÈRE.

Après une semaine assez troublée, nos rentes se sont retrouvées bien près de leur niveau antérieur. C'est sur quelques-unes de nos grandes valeurs qu'on a pesé les réalisations.

L'action du Crédit foncier se traite aux environs de 1,660. L'excellente situation de cet établissement et l'intelligente impulsion donnée par l'émission et l'engagement de M. Christophe, aux affaires de cette grande institution, engagent le public sérieux à se porter sur cette valeur de premier ordre; aussi un mouvement de reprise sera-t-il la conséquence de ces nombreux achats.

Les obligations Communales nouvelles 4 0/0 sont fort recherchées. Les actions du Crédit foncier et agricole d'Algérie sont à 730 et 735.

Le Crédit mobilier est toujours l'objet de bonnes demandes et les communications faites à l'assemblée le 14 courant ont produit le meilleur effet. Il ne faut pas oublier que les bénéfices de l'exercice 1880 ont permis l'attribution d'un dividende de 40 francs.

La souscription des actions du Crédit général français est un grand succès. C'est désormais un fait accompli. On prévoit le cours de 875.

Nous laissons la Banque nationale à 660. Cette institution, qui va donner à ses actionnaires 13 0/0 du capital versé, plus de 8 0/0 du prix d'achat actuel, et qui va, en outre de la réserve légale, se constituer une réserve extraordinaire de 4 millions, assurant la fixité du dividende pour trois années, est dans une situation prospère dont n'approchent que bien peu d'établissements de crédit.

Dans ces conditions, une hausse continue, s'accroissant après l'assemblée générale de mercredi prochain, nous semble inévitable.

Le Crédit foncier maritime se traite, couramment demandé, à 640.

L'assemblée générale des Raffineries Etienne et Cézard, de Nantes, est fixée au 17 mai. Le dividende pour l'exercice partiel 1880 représentera 10 0/0. Cette affaire s'est constituée sous le patronage de la Banque de Prêts à l'Industrie.

La Société générale de Laiterie a vendu, pendant la semaine du 10 au 16 avril, 1,134,683 litres de lait représentant 306,467 fr. de recettes et 606,222 fr. 23 pour les deux premières semaines d'avril.

Les obligations de la Société de la Rente Mutuelle continuent à se classer dans les meilleurs portefeuilles. Ce titre se recommande à la fois par sa sécurité, par l'élévation de son revenu et par l'importance exceptionnelle de ses primes de remboursement dont il est muni.

Parmi les actions à acheter en ce moment, on cite celles du Crédit parisien. Les bénéfices acquis sont des plus importants.

L'action entièrement libérée de la Banque européenne s'est tenue la semaine dernière aux environs de 300 et de 310.

L'action du Suez est à 1,642.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le bataillon du 126^e de ligne, qui s'est embarqué hier à Marseille, est commandé par notre brave compatriote M. Alfred Ferbu, qui a déjà fait ses preuves dans la campagne de 1870-1871.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR Première Réunion DIMANCHE 4^e MAI 1884.

Prix d'ouverture (Course de haies. — Handicap à réclamer). — 1,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. — Le second doublera son entrée. Les jockeys courant contre les gentlemen prendront 3 kil. de surcharge. — Distance: 2,500 mètres.

Prix du Cercle Saint-Hubert (Steeple-Chase à réclamer). — 1,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée: 50 fr., moitié au premier, moitié au second. — Poids: 4 ans, 71 kil.; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr., recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les chevaux de demi-sang recevront 3 kil. de décharge et les gentlemen 3 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Prix des Veneurs (Cross Country-Steeple-Chase. — Gentlemen). — 500 fr., ou un objet d'art de même valeur, si le gagnant est un cheval d'arme, pour chevaux de chasse, d'arme ou de promenade, n'ayant jamais gagné une course à obstacle d'une valeur de plus de 1,000 fr., ni une course plate de 2,000 fr. — Entrée: 20 fr. au second. — Poids commun: 72 kil. — Les chevaux inscrits au Stud-Book porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'une course plate ou à obstacle portera en outre 2 kil. de surcharge; de deux ou plusieurs de ces courses, 4 kil. — Tout cheval n'ayant jamais couru dans aucune course recevra 5 kil. de décharge. — Distance: 3,500 mètres. — Tenue de chasse.

Prix de la Société des Steeple-Chase de France (Steeple-Chase de 4^e série). — 2,000 fr. offerts par la Société des Steeple-Chase de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, et n'ayant jamais gagné un steeple-chase

de 6,000 fr. — Entrée: 200 fr., forfait 25 fr. Au second 400 fr. sur les entrées, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 65 kil.; 6 ans et au-dessus, 67 kil. — Tout cheval ayant gagné un prix de série est exclu. — Distance: 3,000 mètres environ.

1^{er} Prix du Fagot (Course de haies. — Gentlemen). — Un objet d'art et les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course, et n'ayant pas, en 1881, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. — Entrée: 20 fr. — Poids libre. — Distance: 2,500 mètres.

Lundi 2 mai, à une heure, TIR AUX PIGEONS.
Mardi 3 mai, à trois heures, RALLYE-PAPER.

Veziens. — On signale de Veziens au Journal de Maine-et-Loire un acte de généreuse et charitable initiative:

« Le dimanche 17 avril, jour de Pâques, le nommé Grégoire, Pierre, âgé de 48 ans, journalier à Veziens, canton et arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire), tombait frappé d'une congestion cérébrale au moment même où sa femme mettait un enfant au monde. Le malheureux père de cet enfant est tombé sans donner aucun signe de vie. Il laisse une veuve et deux enfants dont l'aînée n'a que deux ans, dans la plus complète misère.

« Les habitants de Veziens, très-sympathiques à cette infortune, disaient tous: Il faut donner, il faut donner, mais personne ne prenait l'initiative. Ce que voyant, M. Pateau, facteur-boîtier, ouvre sans tarder une souscription ou plutôt fait un quête en faveur de la pauvre veuve. En quelques jours il a recueilli cent soixante-cinq francs et 45 centimes. Bravo! M. Pateau. »

LES FACTEURS RURAUX.

C'est un rude métier que celui des facteurs ruraux! Nous le savons, car nous les voyons tous les jours à l'œuvre. Par tous les temps, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, ils courent la campagne, courbés sous le poids des lettres, des journaux et des paquets... Et il ne s'agit pas d'une course de quelques kilomètres. C'est dix lieues qu'ils ont dans les jambes, lorsqu'ils rentrent au logis après le soleil couché, et le lendemain, dès l'aube, il faut se remettre en marche! Un vrai métier de Juif errant, quoi!

Sont-ils bien payés, au moins, ces braves piétons? Il est probable que le ministre des postes et des télégraphes, M. Cocher, estime qu'ils le seront très-suffisamment lorsqu'ils toucheront l'augmentation d'un demi-centime par kilomètre, par lui proposée, ce qui portera leur salaire journalier de 2 fr. 60 à 2 fr. 80 centimes. Mais la vérité est que, malgré cette augmentation, leur traitement demeurera absolument insuffisant.

Ce n'est pas assez de moins de trois francs par jour pour qu'un homme valide, marchant beaucoup en plein air, se fatiguant, ayant besoin de se bien nourrir afin de réparer ses forces, puisse se tirer d'affaire, surtout s'il est marié et père de famille. Aussi de nombreuses réclamations n'ont-elles pas manqué de se produire, et dernièrement les facteurs ruraux de plusieurs départements adressaient des pétitions à la Chambre des députés. Ils sollicitaient tous la même faveur, à savoir celle d'obtenir gratuitement, de l'Administration, les vêtements et les autres objets d'uniformes qu'ils doivent se procurer à leurs frais. Cette faveur, qui ne serait qu'une justice, ne coûterait pas bien cher à l'État.

Il y a 24,000 facteurs ruraux; en comptant 100 francs par tête pour l'équipement, cela fait une somme totale de 2,400,000 fr. — Eh bien, la commission chargée d'examiner la demande des facteurs a jugé la dépense à faire trop forte pour le moment. Elle s'est déclarée opposée à la prise en considération immédiate. « Il n'y a pas d'argent disponible. Que les facteurs patientent! On verra plus tard. En attendant, on les recommandera vivement à la sollicitude paternelle du ministre. » Telle a été à peu près la conclusion du rapport de la commission, manière de parler qui a voulu dire de tout temps: On ne fera rien pour vous.

Or, il y a quelques jours à peine, une autre commission de la Chambre votait avec empressement un crédit de 5,200,000 fr. de rentes viagères, devant être affecté au paiement de pensions accordées à titre de récompense nationale aux victimes du coup d'État du 2 Décembre!... Ainsi le gouvernement a de l'argent dans sa caisse pour les uns et n'en a pas pour les autres. Nous ne dirons

pas qu'il n'y a pas de braves gens parmi les victimes du 2 Décembre, mais il faut convenir que beaucoup sont de vieux mauvais drôles, des faiseurs de barricades, d'incorrigibles et turbulents démagogues, des oisifs rabâcheurs de théories insensées; le gouvernement a de l'argent pour eux et il n'en a pas pour récompenser d'honnêtes travailleurs qui se bornent à servir obscurément et utilement leur pays. C'est une drôle de justice. J'y suis un peu fait depuis le temps, et je n'aurais rien dit, si cet argent, dont le gouvernement dispose en dépit du bon sens, n'était, après tout, l'argent de tout le monde et par conséquent le nôtre.

JEAN SIMONEAU.

TOURS.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

Nous avons écrit, samedi dernier, en parlant de l'agression dont nous avons été victime: « Heureusement M. Lafforgue ne fait pas seul la police à Tours. Il a des collègues à qui l'on peut se plaindre. M. le commissaire de l'Est a fait un excellent accueil à notre déclaration. » C'est M. Rivière, commissaire de l'Ouest, que nous avons voulu dire. C'est lui, en effet, qui est chargé des recherches en question.

— L'Exposition d'horticulture de Tours s'ouvrira dans les jardins de la Préfecture, le 28 mai prochain, pour finir le 4 juin; de nombreuses demandes sont déjà parvenues à la Société.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

Un exemple local de l'ordre qui règne dans les bureaux de M. le général Farre, le foudroyant ennemi des Kroumirs.

Ces jours derniers, M. Granet, employé dans la Compagnie des charbons de Blanzay, qui habite notre ville depuis plusieurs années, recevait un ordre de départ pour Bône. Surpris de se voir appelé à combattre contre les Kroumirs, lui, soldat de l'armée territoriale ayant fait ses treize jours, ne devant plus aucun service, en règle d'ailleurs pour toutes déclarations et formalités militaires, M. Granet va trouver son colonel.

« Je n'y comprends rien, dit celui-ci, mais on vous donne un ordre, partez... »

M. Granet est parti samedi matin. Qui paiera les frais d'aller et retour? Nous voulons croire que ce ne sera pas M. Granet. Mais, ne serait-ce que le budget de la guerre, qu'en pensent les contribuables?

Chacun juge que M. Granet, arraché à ses occupations pour faire le voyage de Bône, n'a pas lieu d'être content du successeur de Louvois.

POITIERS.

A l'occasion des courses de Poitiers, il sera délivré le 15 mai prochain, par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, des billets aller et retour de toutes classes pour Poitiers.

Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-poste et des trains express. Ils seront valables pour le retour jusqu'au 16 mai inclus.

— En 1880, dans la commune de Poitiers, les naissances se sont élevées à 723; le nombre des mariages contractés est de 258.

Les décès se sont élevés à 846.

Excédant des décès: 123.

— Le froid vil de ces jours derniers, dit le Journal de la Vienne, a été des plus préjudiciables à la vigne. Ainsi que nous l'avons annoncé samedi, il a gelé dans la matinée, sous l'action du vent du nord, et bien des vignobles ont été fortement atteints.

NIORT.

Les quêtes de la grande et belle cavalcade historique de Niort, dont nous avons donné le compte rendu, ont produit environ 4,000 francs.

NANTES.

Le conseil de guerre de la onzième région de corps d'armée siégeant à Nantes vient, dans son audience du 13 avril courant, de condamner un réserviste de la classe de 1873 « à un an de prison » pour n'avoir pas accompli sa période de 28 jours d'exercices.

SAINT-NAZAIRE.

Le dimanche 8 mai aura lieu à Saint-Nazaire l'inauguration du nouveau bassin par M. le Président de la République et les ministres.

Il y aura à cette occasion des régates de jour, une fête de nuit sur le nouveau bassin, un grand feu d'artifice, et enfin le lundi une grande cavalcade historique et allégorique.

RENNES.

Les ouvriers maçons de Rennes sont en grève depuis le 18 avril courant. Actuellement, ils sont payés de 30 à 32 centimes l'heure; ils demandent 40 centimes.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 24 avril 1884.

Versements de 130 déposants (25 nouveaux), 23,977 fr. 25 c.

Remboursements, 16,716 fr. 06 c.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 26 mars au 22 avril.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUCHES		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHES									
MM.									
1	Biéumont.	1	2	1	2	7	17	11	12
2	Corbinaud.	9	6	2	2	15	38	29	52
3	Pichot.	2	2	2	2	11	11	3	16
4	Biéumont-Jt.	2	2	2	2	10	10	13	13
5	Béchereau.	2	2	2	2	7	18	19	16
6	Boutin.	2	2	2	2	15	45	20	58
7	Laigle.	2	2	2	2	2	22	1	16
8	Maillet.	2	2	1	1	9	14	15	16
9	Chalot.	7	3	1	7	15	42	51	21
10	Pallo.	1	1	1	7	3	38	11	30
11	Groleau.	1	1	2	3	3	16	6	16
PORES.									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	2	2	2	2	2	2	12	4
2	Raineau.	2	2	2	2	2	2	2	5
3	Baudouin.	2	2	2	2	2	2	11	6
4	Brunet.	2	2	2	2	2	2	4	5
5	Vilgrain.	2	2	2	2	2	2	6	2
6	Sanson.	2	2	2	2	2	2	5	5
7	Sève.	2	2	2	2	2	2	6	2
8	Moreau.	2	2	2	2	2	2	6	5
9	Cornilleau.	2	2	2	2	2	2	5	2
10	Rousse.	2	2	2	2	2	2	3	2
11	Copit.	2	2	2	2	2	2	3	5
12	Biéumont-Jt.	2	2	2	2	2	2	3	1

Marché de Saumur du 23 avril.

Blé semence (l'ha)	—	Huile de noix.	50	120
Blé nouv. (l'ha).	22	Huile chene.	50	—
Froment (l'ha.)	77	Graine trèfle	50	—
Halle, moy.	74	— Luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	100
Orgé.	65	Luzerne	—	780
Avoine, bar.	50	Paille	—	780
Fèves	75	Amandes	—	50
Pois blancs.	80	Cire jaune.	50	190
rouges.	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza.	65	qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	—	—	—
Farine, culas.	157	58 50	3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880.	1 ^{re} qualité 225 à 250
Id., 1880.	2 ^e id. 150 à 200
Ordin., envir. de Saumur 1880.	1 ^{re} id. 115 à 120
Id., 1880.	2 ^e id. 105 à 110
Saint-Léger et environs 1880.	1 ^{re} id. 190 à 200
Id., 1880.	2 ^e id. 110 à 120
Le Puy-N.-D. et environs 1880.	1 ^{re} id. 100 à 110
Id., 1880.	2 ^e id. 95 à 100
La Vienne, 1880.	1 ^{re} id. 90 à 100

ROUGES (à hect. 30).

Souzy et environs, 1880.	1 ^{re} qualité 225 à 250
Id., 1880.	2 ^e id. 150 à 200
Champigny, 1880.	1 ^{re} qualité 225 à 250
Id., 1880.	2 ^e id. 150 à 200
Id., 1880.	3 ^e id. 100 à 110
Id., 1880.	4 ^e id. 80 à 90
Varrains, 1880.	1 ^{re} id. 150 à 160
Varrains, 1880.	2 ^e id. 140 à 150
Bourguell, 1880.	1 ^{re} qualité 160 à 170
Id., 1880.	2 ^e id. 150 à 160
Id., 1880.	3 ^e id. 100 à 110
Id., 1880.	4 ^e id. 80 à 90
Restigné 1880.	1 ^{re} id. 150 à 160
Id., 1880.	2 ^e id. 100 à 110
Chinon, 1880.	1 ^{re} id. 150 à 160
Id., 1880.	2 ^e id. 140 à 150
Id., 1880.	3 ^e id. 100 à 110
Id., 1880.	4 ^e id. 80 à 90

Aux jeunes poètes et écrivains.

LA RUCHE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE.

Ce journal, rédigé par ses lecteurs, insère gratuitement les nouvelles littéraires, pièces de vers et articles écrits convenablement. Il est destiné à rendre de grands services aux personnes qui écrivent et dont le talent reste ignoré, faute de journaux spéciaux.

Un comité, chargé de corriger et d'annoter les manuscrits paraissant médiocres, se tient constamment à la disposition des collaborateurs.

La Ruche organise des concours et des fêtes littéraires.

N^o spécimen: 0,20 centimes. — 3 mois: 4 fr. — Bureaux: 14, rue des Jéneurs, Paris.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritanien.

tain des femmes et des enfants à Londres, rap-
 porte : « Naturellement riche en éléments indis-
 pensables au sang pour développer et entretenir le
 cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Reva-
 lescière est la nourriture par excellence qui,
 seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants
 et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants,
 dépérissant d'atrophie et de faiblesse très pro-
 noncées, ont été parfaitement guéris par la Reva-
 lescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou
 rachitiques, elle convient mieux que l'huile de
 foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000
 cures, y compris celles de Madame la duchesse
 de Castélaux, le duc de Pluskow, Madame la
 marquise de Bréhat, lord Stuart de Decies, pair
 d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais
 de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-
 tions du cœur, des reins et de la vessie, irritation
 nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dispa-
 ru sous l'heureuse influence de votre divine
 Revalésière. LÉON PRYCLET, instituteur à Eynan-
 ças (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit
 ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances
 de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-
 turnes.

Core N° 99,625. — Avignon. La Revalésière du
 Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables
 souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus
 terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-
 ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des
 maux d'estomac jour et nuit et des insomnies
 horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du
 Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive,
 frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant
 pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre,
 sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a
 rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. —
 J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris,
 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,
 elle économise encore 50 fois son prix en méde-
 cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;
 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.;
 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle
 read appétit, bonne digestion et sommeil rafraî-
 chissant aux personnes les plus agitées. — BIS-
 CUICTS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes
 de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de
 poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à
 Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jead; GONDRAND;

BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-
 cier, quai de Limoges, et partout chez les bons
 pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited),
 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à
 MM. REJOU et C^e, banquiers, rue Le Pele-
 tier, 9, à Paris; il y est immédiatement
 répondu par lettres personnelles et ne por-
 tant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
 MENIER**

Exiger le véritable nom

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.	
8 15 —			
11 25 —	7 40 soir.		
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 48 —	
6 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de
 Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODBT, propriétaire-gérant.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
 GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

2 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à
 Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AVRIL 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83	20	» 28	Comptoir d'escompte	1610	» 5	»	C. gén. Transatlantique	565	»	» 3 75
3 % amortissable	85	»	» 40	Crédit Foncier colonial	»	»	»	Canal de Suez	1710	» 60	»
3 % amortissable nouveau	84	30	» 50	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1680	» 10	»	Société autrichienne	680	» 2 50	»
4 1/2 %	113	25	» 25	Obligations foncières 1877.	355	50	» 50	OBLIGATIONS.			
5 %	120	35	» 45	Obligations communales 1879.	458	» 3	»	Est	385	»	»
Obligations du Trésor.	512	»	» 2	Obligat. foncières 1879 3 %	459	» 2	»	Midi	383	50	»
Obligations du Trésor nouvelles	»	»	»	Sec. de Crédit ind. et comm.	750	»	»	Nord	388	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242	»	»	Crédit mobilier	750	»	»	Orléans	385	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	»	» 75	Est	775	»	»	Ouest	384	»	»
— 1865, 4 %	515	»	» 1	Paris-Lyon-Méditerranée.	1662	50	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	385	»	»
— 1869, 3 %	398	»	» 1 50	Midi	1135	»	» 5	Paris (Grande-Ceinture)	380	»	»
— 1871, 3 %	391	»	» 4	Nord	1770	»	»	Paris-Bourbonnais	382	7 1/2	»
— 1875, 4 %	512	»	» 5	Orléans	1320	»	» 50	Canal de Suez	565	»	»
— 1876, 4 %	512	»	» 1	Ouest	830	»	» 50				
Banque de France	4997	50	107	Compagnie parisienne du Gaz.	1500	» 10	»				

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE POINEAU.

Par jugement rendu par le tribunal
 de commerce de Saumur, le 25 avril
 1881, M. Gustave-Philippe Doussain,
 expert-comptable à Saumur, a été
 maintenu comme syndic à l'union des
 créanciers de la faillite de la dame
 Marie Brouilly, veuve du sieur Jean
 Poinéau, marchande de chaussures à
 Vihiers.

Pour extrait :
 (294) L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE RIBAUT.

Par jugement rendu par le tribunal
 de commerce de Saumur, en date du
 25 avril 1881, M. Gustave-Philippe
 Doussain, expert-comptable à Sau-
 mur, a été maintenu comme syndic à
 l'union des créanciers de la faillite de
 la dame Hermance Avrillon, veuve du
 sieur Victor Ribault, marchande de
 meubles à Saumur.

Pour extrait :
 (295) L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DESVAUX-FARDEL ET VEUVE FARDEL.

Par jugement rendu par le tribunal
 de commerce de Saumur, le 25 avril
 1881, les dames Desvaux-Fardel et
 veuve Fardel, marchandes de bimbe-
 leries associées à Saumur, ont été
 déclarées inexcusables.

Pour extrait :
 (296) L. BONNEAU.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-
 priseur de l'arrondissement de Sau-
 mur.

VENTE

Aux enchères publiques.

En vertu d'ordonnance,

A Saumur, dans la cour de la Gare
 des marchandises du chemin de fer
 d'Orléans,

Le mercredi 4 mai 1881, à
 une heure de relevée.

Il sera procédé, par le ministère de
 M^e Thubé, commissaire-priseur, à la
 vente aux enchères publiques

D'UN DEMI-MUID
 DE VIN BLANC

(610 litres).

Au comptant, plus cinq pour cent
 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
 (297) THUBÉ.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

JOLIE MAISON

FRAICHEMENT RESTAURÉE.

Située rue de la Grise, n° 11.

S'adresser à M. COUTARD père, place
 Dupetit-Thouars, n° 2. (121)

A LOUER

Pour entrer en jouissance
 de suite.

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir.

Nouvellement monté, 4 paires de
 meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau,
 garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au
 bureau du journal.

A CÉDER

UN TRÈS-BON MAGASIN

S'adresser au bureau du journal.

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS.

FAITES VOTRE PORTRAIT VOUS-MÊME

Avec le **Nouvel Appareil
 Français**, on obtient, sans con-
 naissance de la Photographie, de belles
 cartes-visites, vues, tableaux, gra-
 vures; le nouvel Appareil fonctionne
 sans objectif, par tous les temps.
 L'Appareil complet, avec instruction
 et fournitures, est livré, franc de port
 et d'emballage, contre mandat-poste.
 — L'appareil avec fournitures :
 Pour 12 cartes, prix : 5 fr.
 — 24 — — 6 fr.

M. RENARD, 3, rue de l'Abbaye,
 à Paris. (283)

UN HOMME SÉRIEUX, bon comp-
 table et au courant des affaires,
 demande un emploi.
 S'adresser au bureau du journal.

93,000 Abonnés

FRANCS 16 pages de
 par an. 10 fois
 de toutes les
 valeurs
 Liste
 de tous les
 tirages

BANQUE DES COMMUNES

15, Chaussée-d'Antin, Paris
 EST ENVOYÉ GRATUITEMENT
 (contenant à tout envoi un prospectus au Directeur)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,
 demande un petit clerc.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de
 santé, stoma-
 chique et fortifiant, préparé par R.
 BARLERIN, ph.-chim., à TARARE
 (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé
 aux personnes nerveuses; il facilite la
 digestion, GUÉRIT la gastrite, les gas-
 tralgies et les irritations d'intestins;
 il DÉTRUIT la constipation, stimule
 l'appétit, REND le sommeil aux per-
 sonnes irritées par un travail excessif,
 donne les meilleurs résultats dans la
 MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ
 BARLERIN est un fortifiant par excel-
 lence, qui peut s'employer pendant
 les chaleurs comme boisson hygié-
 nique pour empêcher la transpiration
 et préserver du choléra et de toutes
 les maladies épidémiques. DES MIL-
 LIERS DE MALADES doivent leur guéri-
 son à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui
 est le meilleur marché et le plus
 agréable des cafés de santé. Le CAFÉ
 BARLERIN est un produit alimentaire
 uniquement composé de fruits adou-
 cissants et dont la composition chi-
 mique est à peu près la même que
 celle des eaux minérales les plus en
 réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en
 faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500
 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et
 de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE
 du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du
 croup, de la coqueluche et des mala-
 dies graves du larynx chez les jeunes
 enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition uni-
 verselle de Paris, 1878, avec 2 mé-
 dailles d'honneur, se vendent à Tarare,
 en gros, chez M. R. BARLERIN,
 pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND,
 épicier, rue d'Orléans. (450)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1878;
 Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE,
 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste,
 rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'in-
 clinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. —
 M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et
 expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus
 convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage
 éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une
 guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des **rhumatismes aigus et chro-
 niques, goutte, lumbago, sciatique, migraines.** 10 fr.
 le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT
 ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville.
 à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de
 20 francs. (688)

MÉDECINE INTIME

Guérison immédiate des Retraissements.

Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie,
 Gravelle, etc.

GUIDE MÉDICAL du D^r COOBERN, avec lequel on peut se traiter seul;
 43^e édit., 1 vol. illustré, 380 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25).
 Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD. (109)

Saumur, imprimerie de P. GODBT.

Certifié par l'imprimeur soussigné.